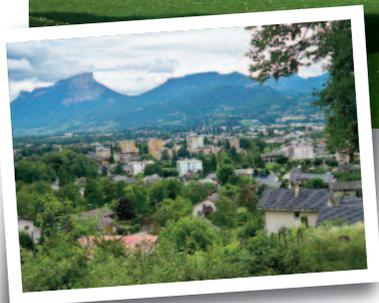
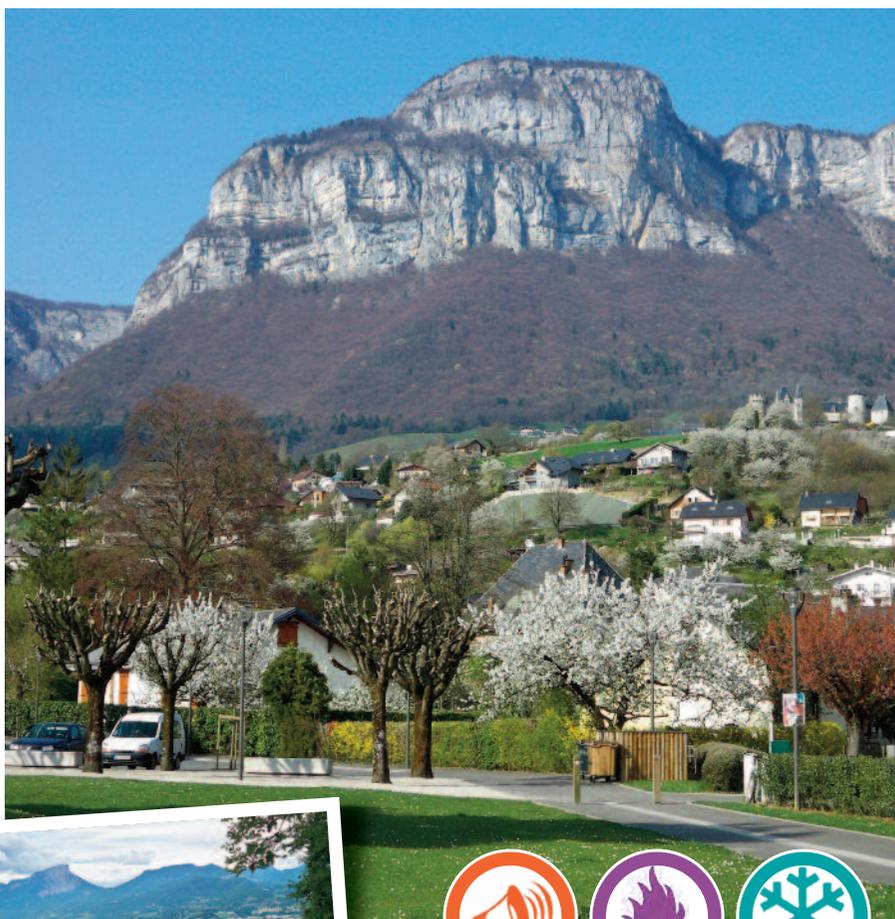


# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES **RISQUES MAJEURS**



**Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document présentant les risques majeurs auxquels la commune peut être exposée et les consignes à appliquer individuellement pour se protéger.**

Il répond à une obligation légale et complète utilement le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a été établi par la Commune en lien avec les services de Chambéry métropole. Le PCS a été approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2013. Il recense l'ensemble des moyens que la collectivité et ses partenaires peuvent mobiliser dans le cadre d'opérations de sauvegarde et de protection de la population.

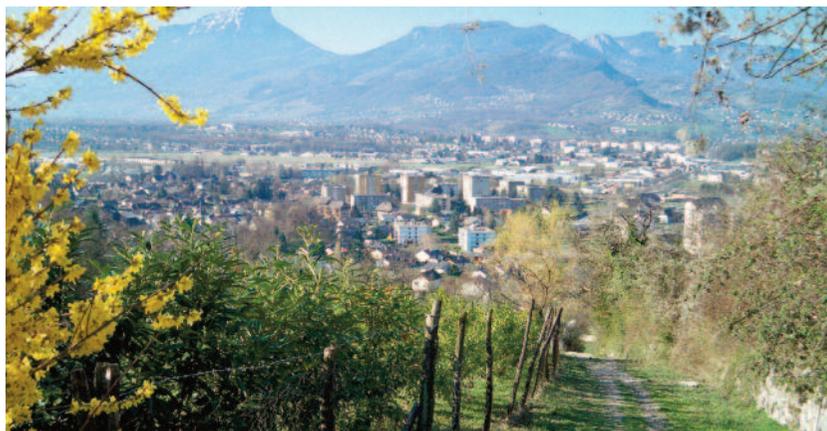
Le DICRIM est un document à destination du public et recense de manière non exhaustive les principaux risques auxquels il peut être confronté car l'information est une condition essentielle pour que le citoyen surmonte le sentiment d'insécurité et acquière un comportement responsable face au risque.

Mais attention, la Commune de Barby n'est pas votre seul espace de vie. Vous pouvez tout à fait être confronté à une inondation, une avalanche ou encore une explosion sur votre lieu de vacances, de travail, etc. Il est donc indispensable d'avoir une vision large et de ne pas s'arrêter aux frontières communales.

Le DICRIM permet à chacun de devenir co-gestionnaire du risque. Chaque citoyen a un rôle central à jouer pour sa propre sécurité et est un acteur majeur de la sécurité civile.

Etre informé, c'est augmenter ses chances de protéger sa famille et ses biens.

Le Maire de Barby



# SOMMAIRE

## COMMENT ÇA MARCHE ?

- Qu'est-ce qu'un risque majeur ? Page 4
- Qui fait quoi en cas de risque majeur ? Page 5

## RISQUES NATURELS

- Inondation Page 6
- Risques climatiques : vigilance météo Page 8
- Canicule Page 9
- Grand froid Page 10
- Neige et verglas Page 11
- Feux de forêt Page 12
- Séisme Page 13
- Mouvement de terrain Page 15

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

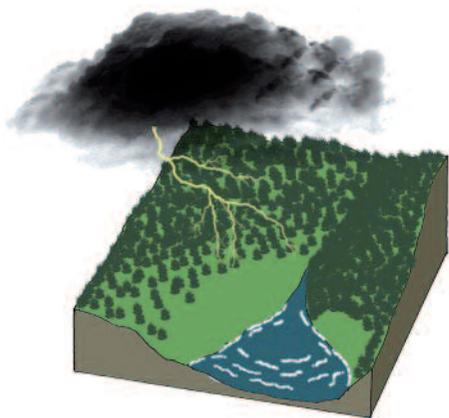
- Transport de matières dangereuses et pipeline Page 16
- Incendie Page 17
- Nuage radioactif Page 18

## QUESTIONS PRATIQUES

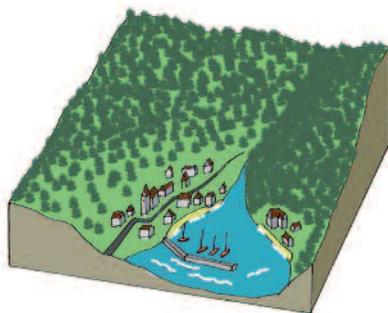
- Moyens d'alerte de ma commune Page 19
- Infos utiles Page 20

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

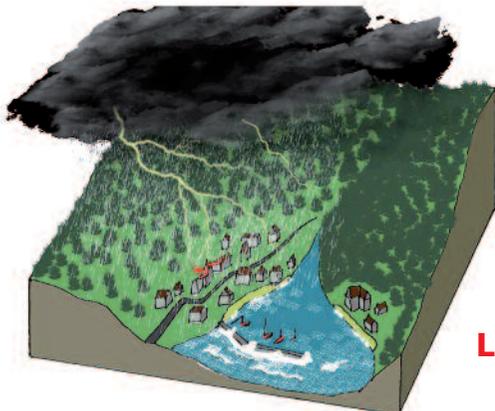
Un événement potentiellement dangereux constitue un risque majeur lorsqu'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux existent.



**L'ALÉA**  
l'orage



**LES ENJEUX**  
les habitations



**LE RISQUE**  
inondation





# INONDATION

**Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.**



## Le risque inondation sur la Commune

Il n'y a pas de cours d'eau sur la Commune de Barby mais de nombreuses sources partiellement canalisées. Les réseaux d'eaux pluviales peuvent exceptionnellement être saturés et générer des inondations dans les parties basses de la Commune.

Le Bassin chambérien est depuis toujours un lieu exposé aux manifestations de l'eau sous toutes ses formes. Ce sont plus de 100 km de cours d'eau qui dévalent les versants surplombant Chambéry pour se jeter dans le lac du Bourget.

Trois d'entre eux sont plus importants, il s'agit de la Leysse, l'Hyères et l'Albanne. Ces rivières se caractérisent par le caractère brutal de leurs crues.

Le niveau de la Leysse peut par exemple s'élever de plusieurs mètres en quelques heures. Il ne faut jamais oublier que la cluse chambérienne est un territoire que l'homme s'est approprié au détriment de l'eau et que cette dernière, par moments, reprend ses droits.

*18 janvier 1875 : crue centennale de la Leysse. D'une importance rare, elle n'a épargné que très peu de secteurs de la cluse chambérienne.*



## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

- Prévoyez les moyens et lieux d'évacuation.
- Prévoyez les moyens de protection : surélevez vos biens, protégez les ouvertures.

Prévoyez les gestes essentiels :

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Fermez portes, fenêtres et volets.
- Mettez en place des protections étanches sur les ouvertures situées en partie basse.
- Stockez à l'abri les documents importants.

### PENDANT

- Informez-vous de la montée des eaux et des consignes (Radio France Bleu **103.9 MHZ**).
- Conformez-vous aux directives des services techniques et de secours.
- Munissez-vous de vos papiers et médicaments.

### A l'extérieur

- Ne revenez pas dans votre habitation sans y avoir été autorisé.
- Évitez de circuler dans les zones inondables.

### A l'intérieur

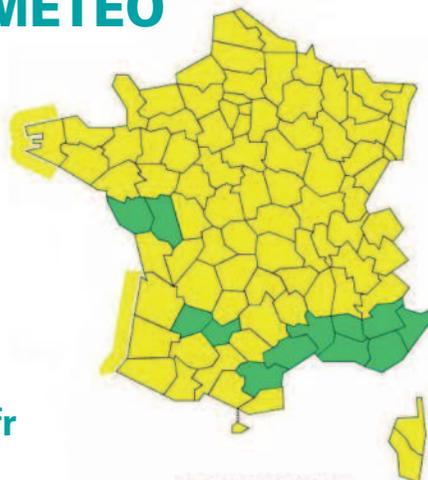
- Signalez depuis les étages votre présence et attendez les secours ou l'ordre d'évacuation.

### APRÈS

- Circulez avec prudence dans les secteurs auparavant inondés. Des affaissements peuvent se produire, les boues couvrant le sol peuvent être très épaisses et l'on risque de s'y enliser.
- Aérez dès que possible.
- Chauffez dès que possible.
- Prévenez votre assureur en cas de dommages.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.



# RISQUES CLIMATIQUES : VIGILANCE MÉTÉO



**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance



Informez-vous !  
[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

## VIGICRUE

### Risque de crue majeure.

Menace directe et généralisée des personnes et des biens.



### Risque de crue génératrice de débordements importants.

Risque de dommages importants.



### Risque de crue ou de montée rapide des eaux.

Pas de risque de dommages significatifs.



### Pas de vigilance particulière.



## VIGILANCE MÉTÉO

### Une vigilance absolue s'impose.

Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

### Soyez très vigilants.

Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.

### Soyez attentifs.

Si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus.

### Pas de vigilance particulière.



# CANICULE

**On entend par risque canicule, le risque de dégradation de la santé que peuvent subir des personnes déjà fragiles face à une période de trop fortes températures.**

Cela correspond globalement à une température qui ne descend pas, la nuit, en dessous de 18 °C pour le Nord de la France et 20 °C pour le Sud, et atteint ou dépasse, le jour, 30 °C pour le Nord et 35 °C pour le Sud.

## Le risque canicule sur le territoire

Aucun territoire n'est à l'abri d'une canicule. La région Rhône-Alpes a déjà déclenché son plan canicule à plusieurs reprises depuis celle de 2003.



## LES BONS RÉFLEXES

### EN PÉRIODE DE FORTE CHALEUR OU DE CANICULE

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite deux fois par jour.
- Accompagnez-les dans un endroit frais.

#### A l'intérieur

- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de

vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.

- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1,5 l d'eau par jour si vous êtes une personne âgée.
- Continuez à manger normalement.

#### A l'extérieur

- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-14h).
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.

## Plan canicule !

**La ville recense les personnes âgées ou isolées. Déclarez-vous auprès de la mairie (04 79 33 08 51) ou auprès du Centre Communal d'Action Sociale (04 79 72 50 60).**



## GRAND FROID

**On entend par risque grand froid, le risque de gelures et/ou de décès par hypothermie des personnes longuement exposées à de basses ou très basses températures.**

Les périodes de grand ou très grand froid sont directement liées aux conditions météorologiques et correspondent souvent à des conditions stables anticycloniques sous un flux de masse d'air provenant du nord-est (air froid et sec).

**Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ».**



### LES BONS RÉFLEXES

#### A L'EXTÉRIEUR

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.
- Demeurez actifs.
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques.
- Habillez-vous chaudement, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de son état. En cas de neige ou verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emportez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos

médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.

- Evitez les efforts brusques.

#### A L'INTÉRIEUR

- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude.
- Attention, ne déposez pas vos vêtements sur les radiateurs électriques.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braseros, etc. pour se chauffer.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.
- Aérez votre logement quelques minutes, même en hiver.



## NEIGE / VERGLAS

### Les conséquences de la neige et du verglas sont surtout sensibles en plaine et en ville.

Une hauteur de neige collante de seulement quelques centimètres peut perturber gravement, voire bloquer le trafic routier, la circulation aérienne et ferroviaire.

La neige mouillée, très lourde, peut fondre et regeler sous forme de plaques de glace.

La formation de verglas ou de plaques rend le réseau routier impraticable et augmente le risque d'accident.

### Le risque neige / verglas sur le territoire

La Commune de Barby est dotée d'un Plan de Viabilité Hivernale, à disposition du public en Mairie.



## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT LA SAISON HIVERNALE

- Équipez votre véhicule de pneus neige et ayez toujours dans le coffre une paire de chaînes à neige.

### DÈS LE DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE

- Évitez au maximum les déplacements motorisés, notamment pour les véhicules non équipés.
- Ne fréquentez pas les espaces sous les arbres en raison des risques de chutes de branches rendues plus lourdes par la neige.
- Évitez tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement (notamment aux angles de rues et intersections).
- Tenez compte de ces informations avant de téléphoner aux services : le déneigement et le salage s'effectuent selon un Plan de Viabilité Hivernale qui détermine les axes prioritaires (pentes, desserte d'équipements publics, passage de bus...).
- Déneigez vos trottoirs. Le code des communes prévoit en effet que les riverains doivent débayer leur trottoir sur une largeur d'1,50 m.



# FEUX DE FORÊT

**Le terme « feu de forêt » désigne un feu menaçant un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant.**

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère, accompagnée d'une faible teneur en eau des sols, est favorable aux incendies y compris l'hiver.



## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

- Repérez les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Entretenez les chemins d'accès pour permettre la circulation des pompiers.
- Débroussailliez autour de la maison, nettoyez les gouttières.
- Vérifiez l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT

#### Si vous êtes témoin d'un départ de feu

- Informez les pompiers au **18** (ou **112**).
- Eloignez-vous dos au vent.
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche.
- Respirez à travers un linge humide.
- Suivez les instructions des pompiers.

#### Si le feu est proche de votre habitation

- N'évacuez que sur ordre des autorités.
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment.
- Ouvrez le portail pour faciliter l'accès des pompiers.
- Fermez les volets, portes et fenêtres.
- Arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là puis rentrez les tuyaux.
- Bouchez toutes les entrées d'air avec des tissus mouillés.
- Habillez-vous avec des vêtements de coton épais. Ne surtout pas utiliser de tissus synthétiques.

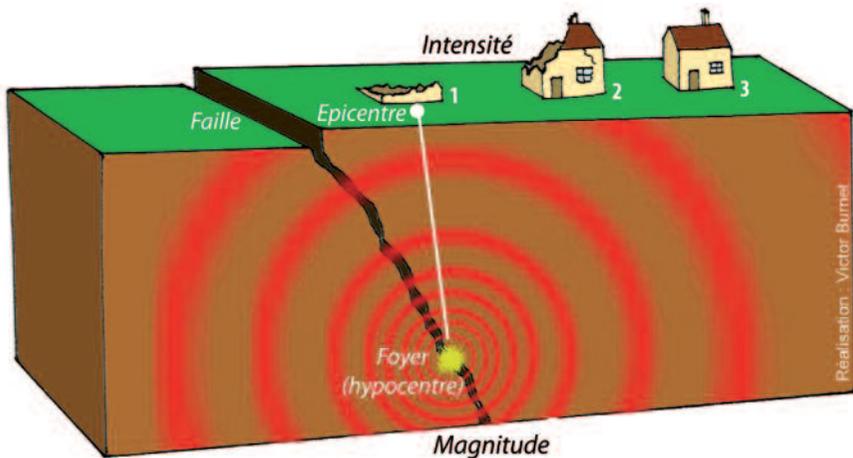
### APRÈS

- Sortez protégé.
- Éteignez les foyers résiduels.
- Inspectez votre habitation en recherchant et surveillant les braises.



# SÉISME

Un séisme ou tremblement de terre est une fracturation brutale des roches en profondeur. Le séisme génère des vibrations importantes qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.



## Le risque sismique sur le territoire

L'ensemble de l'agglomération chambérienne est désormais classé en zone de sismicité moyenne (zone 4). Le territoire français est divisé en 5 zones de sismicité allant de très faible (zone 1) à forte (zone 5).

*Le dernier séisme recensé à Chambéry est celui de 1995 d'une magnitude de 3.3 sur 9 sur l'échelle de Richter.*

*Le plus important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 juillet 1996. De magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs).*



## SÉISME



## LES BONS RÉFLEXES

**PENDANT UNE SECOUSSE****Si vous êtes dans un bâtiment**

- Ne tentez pas de sortir.
- Abritez-vous sous une table solide, un bureau ou un lit massif et attendez la fin de la secousse.
- Eloignez-vous des ouvertures extérieures.
- N'allumez pas de feu(x).

**Si vous êtes dans la rue**

- Tenez-vous à l'écart des bâtiments pour éviter les chutes d'objets (cheminées, tuiles).
- Restez au milieu des rues ou dans les espaces libres.
- Ne restez pas sous des fils électriques.

**Si vous êtes en voiture**

- Arrêtez le véhicule loin des bâtiments ou de tout ce qui peut tomber.
- Arrêtez le moteur, ne pas descendre et attendre la fin de la secousse.

**APRÈS UNE SECOUSSE****Si vous êtes dans un bâtiment**

- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau.
- N'allumez pas de feux à flammes nues (allumettes, briquets).
- Ne fumez pas.
- En cas de fuite de gaz décelée à l'odeur, ouvrez les portes et fenêtres et avertissez les services de secours.
- Evacuez l'immeuble.
- N'utilisez pas l'ascenseur.

**Si vous êtes dans la rue**

- Eloignez-vous de toutes constructions. Dirigez-vous vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets et aux fils électriques qui pendent.
- Redoutez les répliques de séismes qui peuvent, quelques heures plus tard, entraîner la ruine des constructions ébranlées par la secousse principale.
- N'allumez pas de feux à flammes nues (allumettes, briquets). Ne pas fumer.
- Prenez contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

**Dans tous les cas**

- N'allez pas chercher les enfants à l'école.
- Ecoutez la radio – France Bleu Pays de Savoie **103.9 MHZ** – pour connaître les consignes de sécurité.
- Ne revenez pas dans les constructions de la zone sinistrée sans l'accord des autorités
- Ne téléphonez aux services d'urgence qu'en cas d'extrême nécessité, pour éviter d'encombrer les lignes.



# MOUVEMENT DE TERRAIN

**Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol.**

Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.

## Le risque mouvement de terrain sur le territoire

L'effondrement du Mont Granier en 1248 est probablement le plus grand éboulement connu de l'histoire en Europe. Ce sont environ 5 000 personnes qui ont péri dans ce cataclysme.

*Le 4 janvier 2013 à Saint-Jean-d'Arvey, un énorme morceau de falaise de 3 000 à 5 000 m<sup>3</sup> s'est détaché du Nivolet, soit l'équivalent de 1 à 2 piscines olympiques, la marque laissée par ce mouvement de terrain est bien visible depuis Barby. Le service Restauration des Terrains de Montagnes (RTM) n'a pas retrouvé d'événement de ce type dans ses archives.*



## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sécurité.
- Ne stationnez pas dans les zones dangereuses.

### PENDANT

- Fuyez le plus loin possible de la trajectoire de l'éboulement.
- Gagnez au plus vite les hauteurs stables les plus proches.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

### APRÈS

- Informez les autorités.
- Mettez-vous à la disposition des secours.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Prévenez votre assureur en cas de dommages.



## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ET PIPELINE

**Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.**

Le risque de transport de marchandises dangereuses existe du fait du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Le risque transport de matière dangereuse inclut également les canalisations souterraines de gaz et de pétrole.

### Le risque transport de matières dangereuses sur le territoire

Des matières dangereuses traversent principalement l'agglomération chambérienne par plusieurs axes : la ligne ferroviaire, la voie rapide urbaine, l'A43, l'A41, les départementales et les gazoducs/oléoducs.

Les produits transportés sont essentiellement des produits chimiques (chlore, acide...) et des gaz liquéfiés.

Les transports routiers et autoroutiers sont les plus exposés car les causes d'accidents sont multiples. Néanmoins, le risque de fuite sur un gazoduc ou un oléoduc serait très dommageable pour l'environnement.



### LES BONS RÉFLEXES

#### EN CAS DE FEU SUR LE VÉHICULE OU LE RÉSERVOIR

- Evacuez les environs de l'accident dans un rayon de 300 mètres.
- Retirez-vous dans une direction opposée aux fumées dégagées.

#### EN CAS DE FUITE DE PRODUIT TOXIQUE

- Donnez l'alerte en appelant les sapeurs-pompiers (18).
- Confinez-vous (s'enfermer dans un local clos en calfeutrants les ouvertures y compris les aérations, arrêter la

ventilation, la climatisation et réduire le chauffage).

- Conformez-vous aux consignes données par les secours lors de l'alerte.
- Ne fumez pas.
- En cas d'odeurs fortes ou de picotements, respirez à travers un linge humide.
- Ecoutez Radio France Bleu Pays de Savoie **103.9 MHZ** pour connaître les consignes de sécurité.
- Ne téléphonez pas afin de laisser la ligne libre pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école assure leur protection.



# INCENDIE

**En France, un incendie se déclare toutes les 2 minutes et provoque chaque année jusqu'à 800 décès.**

1 cas d'incendie sur 4 est dû à une installation électrique défectueuse.

Contrairement aux idées reçues, c'est la fumée qui est la première cause de décès chez les victimes d'incendies.



## LES BONS RÉFLEXES

### NE PRENEZ JAMAIS L'ASCENSEUR !

#### Si l'incendie se déclare chez vous

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication (par les fumées et les gaz).
- Fermez les portes derrière vous et n'emportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers en composant le **18** ou le **112** (n° unique d'urgence européen).

#### Si l'incendie est en-dessous ou sur votre palier

- Restez chez vous.
- Fermez les portes et fenêtres et mettez des linges mouillés en bas.
- Appelez les pompiers (**18** ou **112**).
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient.
- En cas de fumée, baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes).

#### Si l'incendie est au-dessus

- Sortez par l'issue la plus proche.

**Un incendie peut être déclenché à partir d'une simple négligence et devient en quelques minutes incontrôlable. Par exemple, dans la 1<sup>ère</sup> minute, il faut un verre d'eau pour éteindre un incendie. A la 2<sup>ème</sup> minute, un seau d'eau peut encore stopper le feu. Mais au bout de la 3<sup>ème</sup> minute, une citerne est nécessaire !**





## NUAGE RADIOACTIF

**Le risque nucléaire est lié à un événement accidentel conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des centrales nucléaires. Il en découle des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.**

### Le risque de radioactivité sur le territoire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque direct dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, le risque radiologique peut affecter de vastes territoires en cas d'accident majeur

d'une installation nucléaire.

L'agglomération chambérienne

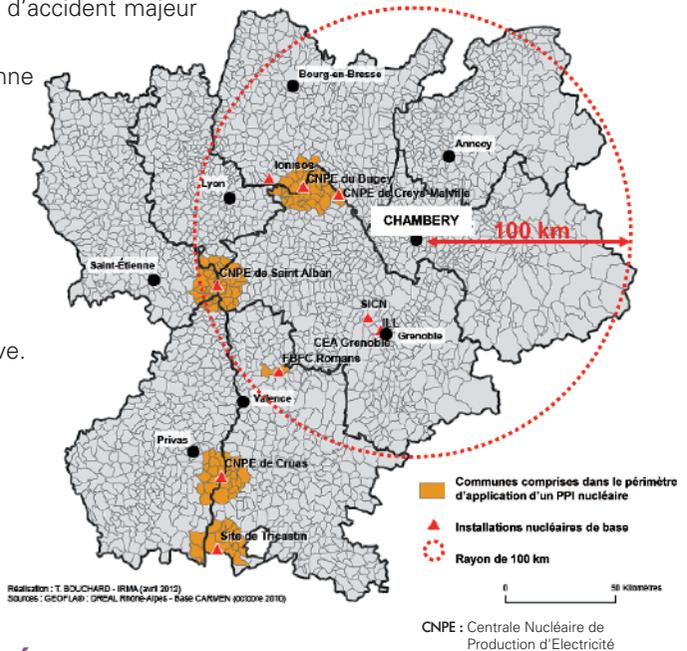
étant située sous les vents dominants, elle ne sera pas

épargnée par les nuages radioactifs si l'un des

établissements situés dans

les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère

connaissait un accident grave.



## LES BONS RÉFLEXES

### DÈS LE SIGNAL D'ALERTE

- Mettez-vous à l'abri en vous enfermant dans un local clos : un véhicule ne constitue pas une bonne protection.
- Tenez-vous à l'écoute de Radio France Bleu Pays de Savoie **103.9 MHZ** et

appliquez les consignes données par les pouvoirs publics.

- Ne téléphonez pas.
- Ne consommez pas d'aliments frais cultivés.



# MOYENS D'ALERTE DE MA COMMUNE

**Les moyens d'alerte permettent d'avertir la population d'un danger imminent. Elle est de la responsabilité de l'Etat et des maires.**

Voici ceux utilisés par la Commune de Barby pour vous avertir d'un danger imminent. Si vous avez un doute, contactez la mairie pour obtenir des informations.



**Ensemble Mobile d'Alerte et mégaphone**



**Appel individuel et/ou porte à porte**



**Cloche de l'église pendant 8 minutes**



**Les personnes vulnérables qui méritent une attention toute particulière en cas d'événement majeur sur la commune peuvent se signaler en Mairie en remplissant une fiche de renseignements confidentielle.**



# INFOS UTILES

N° DE SECOURS UNIVERSEL : **112**

POMPIERS : **18**

SAMU : **15**

POLICE : **17**

@ Météo France :  
[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

Préfecture de Savoie :  
[www.savoie.pref.gouv.fr](http://www.savoie.pref.gouv.fr)

Pour en savoir plus sur les risques :  
[www.risques.gouv](http://www.risques.gouv)  
[www.prim.net](http://www.prim.net)

Mairie de Barby :  
[www.barby73.fr](http://www.barby73.fr) • Tél. **04 79 33 08 51**

## **PROTÉGEZ-VOUS !**

Quel que soit le risque ! Ecoutez la radio et respectez les consignes diffusées par les autorités.  
**France Bleu pays de Savoie 103.9 MHZ**

**Limitez vos déplacements** pour ne pas vous mettre en danger ou pour permettre aux secours de circuler.

**Ne téléphonez qu'en cas de nécessité.**  
Libérez les lignes pour les secours !